

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE BEAULAC-GARTHBY  
COMTÉ DE RICHMOND  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DU COMTÉ DES APPALACHES  
CANADA

SESSION À une session spéciale du conseil municipal de Beaulac-Garthby, dans  
SPÉCIALE le Comté de Richmond, de la Municipalité Régionale du Comté des  
Appalaches, tenue le mardi 10 janvier 2012, au lieu ordinaire des sessions à 19  
heures et 00 minute, à laquelle sont présents :

-2012-  
JANVIER LE 10

Monsieur le Maire  
Messieurs les conseillers

Loïc Lenoir  
2- Isabelle Gosselin  
3- Marcel Houde  
4- Bruno Martin  
5- Isabelle Roberge

Absent :

1- Jean-Claude Brochu  
6- Marc Baillargeon

Tous membres du conseil et formant quorum.  
Sous la présidence du maire, monsieur Loïc Lenoir.  
Madame Cynthia Gagné, directrice générale, de la Municipalité de Beaulac-Garthby, assiste à la réunion.

**CONVOCATION :**

L'avis de convocation a été signifié tel que requis par les dispositions du présent Code municipal selon les articles 152, 156 et 429. L'avis a été remis en mains propres au maire et à chaque membre du conseil quarante huit (48) heures avant la tenue de la session spéciale.

Cette session spéciale est convoquée par le maire, monsieur Loïc Lenoir et la directrice générale, madame Cynthia Gagné, pour être tenue au lieu ordinaire des sessions du Conseil, le 10<sup>ième</sup> jour du mois de janvier 2012 à 19h00.

**OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE :** mot de bienvenue et prière

La session est ouverte à 19 heures et 00 minute par le mot de bienvenue adressé par le maire monsieur Loïc Lenoir à tous les conseillers et aux personnes présentes, suivi par la prière.

**ORDRE DU JOUR**

- 1- *Adoption de l'ordre du jour .*
- 2- *Adjudication du financement à long terme.*
- 3- *Concordance Financement à long terme.*
- 4- *Période de questions .*
- 5- *Levée de l'assemblée .*

## **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

12-01-4068

Il est proposé par : Monsieur Bruno Martin  
Que l'ordre du jour soit adopté tel que lu.

Adopté à l'unanimité par les conseillers  
Le maire s'étant abstenu de voter.

## **ADJUDICATION DU FINANCEMENT À LONG TERME**

12-01-4069

Il est proposé par : Monsieur Marcel Houde  
Que la municipalité de Beaulac-Garthby accepte l'offre qui lui est faite de Financière Banque Nationale Inc. pour son emprunt du 18 janvier 2012 au montant de 133 200.00 \$ par billet en vertu des règlements d'emprunt numéro 88-2005 et 89-2005, au prix de 98,146, échéant en série cinq (5) ans comme suit;

11 500 \$	1.80 %	18 janvier 2013
11 800 \$	2.00 %	18 janvier 2014
12 300 \$	2.20 %	18 janvier 2015
12 500 \$	2.45 %	18 janvier 2016
85 100 \$	2.65 %	18 janvier 2017

Que les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire pré-autorisé à celui-ci;

Adopté à l'unanimité par les conseillers  
Le maire s'étant abstenu de voter.

## **CONCORDANCE FINANCEMENT À LONG TERME**

ATTENDU QUE, conformément au règlement d'emprunt numéro 88-2005 et 89-2005, la municipalité de Beaulac-Garthby souhaite emprunter par billet un montant total de 133 200.00 \$;

ATTENDU QU'à ces fins, il devient nécessaire de modifier les règlements d'emprunt en vertu duquel ces billets sont émis;

12-01-4070

Il est proposé par : Madame Isabelle Roberge  
Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

Qu'un emprunt par billet au montant de 133 200.00 \$ prévu au règlement d'emprunt numéro 88-2005 et 89-2005 soit réalisé;

Que les billets soient signés par le maire, monsieur Loic Lenoir et la directrice générale, madame Cynthia Gagné;

Que les billets soient datés du 18 janvier 2012;

Que les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement;

Que les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2013	11 500.00 \$
2014	11 800.00 \$
2015	12 300.00 \$
2016	12 500.00 \$

2017	13 100.00 \$ (à payer en 2017)
2017	72 000.00 \$ (à renouveler)

Que pour réaliser cet emprunt la municipalité de Beaulac-Garthby émette pour un terme plus court que le terme prévu dans le règlement d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 18 janvier 2012), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2018 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements numéros 88-2005 et 89-2005, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

Adopté à l'unanimité par les conseillers  
Le maire s'étant abstenu de voter.

### **AFFAIRES NOUVELLES :**

### **PÉRIODE DE QUESTIONS :**

Le maire et les conseillers répondent aux questions des contribuables.

### **CERTIFICAT DE CRÉDITS SUFFISANTS**

Je, soussignée, Cynthia Gagné, directrice générale, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour toutes les résolutions autorisant des dépenses acceptées lors de cette session.

\_\_\_\_\_  
Cynthia Gagné, directrice générale

### **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

12-01-4071

Il est proposé par : Monsieur Bruno Martin

Que l'assemblée soit levée à 7 heures 17 minutes.

Adopté à l'unanimité par les conseillers  
Le maire s'étant abstenu de voter.

\_\_\_\_\_  
Cynthia Gagné, directrice générale

\_\_\_\_\_  
Loïc Lenoir, maire

Je, Loïc Lenoir, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.